

A PROPOS DES « MÉGALITHES » DU MORVAN

par M. l'abbé Joseph JOLY

Dans le Morvan de nombreuses pierres curieuses sont appelées dolmens ou menhirs ; d'autres sont considérées comme des autels à sacrifices, des tribunes à harangues, voire même des représentations grossières de la divinité. Autour de beaucoup d'entre elles flottent des légendes qu'il n'est pas toujours facile de connaître ; certaines d'entre elles ont été et même sont encore l'objet de pratiques mystérieuses. Elles ont toutes un nom qui témoigne de l'intérêt qu'on leur a porté. Beaucoup de confusion règne sur leur nature, sur le rôle, et sur leur âge. Mon propos est d'essayer de faire une mise au point à leur sujet.

Toutes ces pierres morvandelles sont de gros blocs de rocher isolés ou groupés et par conséquent elles peuvent être appelées « mégalithes » *sensu lato*, terme qui de soi signifie « grandes pierres » ; mais en employant ce mot, on évoque plus ou moins consciemment les mégalithes bretons qui sont des constructions faites par l'homme au début de l'âge des métaux et par lui on veut donc désigner des monuments édifiés par l'homme à une date donnée ; avec ce sens surajouté le nom de « mégalithes » *sensu stricto* ne peut être accordé aux pierres morvandelles sans examiner chaque cas particulier.

Il faut savoir aussi qu'au siècle dernier a régné, suivant l'expression de Déchelette, une véritable « celtomanie » [XI, p. 374 et 381] ¹ ; tout ce qui paraissait très ancien était attribué aux celtes, en particulier les monuments en pierres brutes, comme le sont les mégalithes ; les noms qu'on leur avait attribués étaient tirés du bas breton qui passait alors pour avoir été la langue des celtes ; toute grande pierre posée à plat était un « dolmen » (pierre couchée), toute grande pierre dressée était un « menhir » (pierre dressée), des ensembles de pierres disposées en cercle étaient des « cromlechs » ; ici le terme avait été mal choisi car en bas breton il veut dire « pierre courbe » et non « cercle de pierres » [XI, p. 375]. Les celtomanes du XIX^e siècle pensaient aussi que toutes ces grandes pierres, les mégalithes *sensu stricto*, mais aussi toutes sortes d'autres grandes pierres présentant des dispositions ou des particularités

1. Les chiffres romains entre crochets renvoient aux numéros correspondants de la bibliographie (voir ci-après, en fin d'article).

curieuses étaient en relation avec les cultes célébrés par les druides, d'où le nom de « pierres druidiques » par lequel on les entend souvent désigner ; les dolmens étaient alors envisagés comme des autels à sacrifice et l'on s'ingéniait à trouver sur leur table la place pour poser la victime, des rigoles pour l'écoulement du sang et des bassins pour le recueillir ; bien entendu toutes les autres pierres qui présentaient un agencement de rigoles et de bassins étaient rangées dans la même catégorie. Le rappel du climat dans lequel s'est créé cette terminologie et cette imagerie aide à comprendre pourquoi tel ou tel nom a été donné aux pierres du Morvan, et indique du même coup la date où se sont créées les légendes dans lesquelles intervient l'imagerie celtique.

Les plus remarquables des monuments mégalithiques *sensu stricto* sont les dolmens. Il est bien établi que ce sont des monuments funéraires construits au début du II^e millénaire avant notre ère ; par conséquent ils n'ont rien à voir pour leur origine¹ avec les celtes et les druides qui viendront dans nos contrées environ 1 500 ans plus tard. Leur architecture est variée mais bien connue dans ses grands traits ; ils présentent toujours au moins une chambre funéraire nettement individualisée dont les parois sont constituées par de grandes dalles disposées verticalement et la couverture par une ou plusieurs grandes pierres reposant horizontalement sur les supports verticaux ; de plus, même s'il y a eu violation, on rencontre toujours à l'intérieur ou à l'extérieur des débris d'ossements humains, des silex taillés, de petits objets d'ornement, etc. Or aucun de ces caractères ne s'applique aux « dolmens » du Morvan ; ceux-ci ne présentent pas de chambre funéraire nette ; ils comportent toujours une grosse dalle posée à plat qui pourrait être la couverture, mais celle-ci repose sur des proéminences de blocs qui font partie du terrain sous jacent, et nullement sur des supports verticaux ; la cavité qui apparaît sous le bloc de couverture est généralement exigü et n'a aucune régularité de plan ; jusqu'ici aucun des restes funéraires évoqués plus haut n'a été trouvé ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de celle-ci ; même en admettant que le sol acide n'ait pas permis la conservation des os, des tessons de céramique ou d'autres objets devraient être conservés, s'ils avaient existé ; il faut noter que la présence de quelques silex ne suffit pas, à elle seule, comme indice car sur presque toute la surface du Morvan, spécialement vers les points hauts, se rencontrent fréquemment des silex taillés à tendance microlithique² ; par conséquent pour

1. Qu'ils aient été dans la suite utilisés à des fins culturelles ou magiques reste possible ; mais ce n'est pas pour cela qu'ils ont été construits.

2. Voir *Gallia Préhistoire*, t. VIII, 1965, p. 81.

qu'à eux seuls ils puissent être considérés comme offrandes funéraires, il faudrait qu'ils aient des formes typiques qui se retrouveraient les mêmes d'un monument à l'autre ; la céramique serait un bien meilleur indice. Ces faux dolmens du Morvan sont le résultat d'actions purement naturelles. L'ossature du Morvan est constitué par un massif granitique ; or le granite subit une érosion particulière qui donne des blocs inaltérés enveloppés de roche désagrégée, transformée en une sorte de sable appelée arène ; c'est ce qu'on appelle la désagrégation en boules du granite ; vers les ruptures de pentes l'érosion joue au maximum ; l'arène est emportée ; il ne reste plus que des blocs qui jonchent la pente ou qui restent en équilibre sur des blocs sous jacents ménageant ainsi des cavités entre eux et leurs supports. L'apparence de dolmens que présentent certains assemblages de pierres dans le Morvan, n'a pas d'autre origine. Il faut remarquer en effet que ces faux monuments sont toujours situés au sommet d'une pente, qu'ils sont environnés de blocs épars, et que ce sont des blocs appartenant aux massifs sous jacents qui forment les parois de la cavité, considérée comme chambre funéraire. Les faux dolmens du Morvan ne sont donc que des caprices de l'érosion ; c'est le cas du dolmen Chevresse à St-Brisson [XVII], des dolmens de la Pierre Charles et de la Pierre aux Trois Fontaines au Bon Ru ¹, commune de St-Léger Vauban, du dolmen de Beffeny ou Bœufnil ² à la Roche en Brenil [XXV]. Quant au dolmen de la Pierre-qui-Vire, situé près de l'abbaye du même nom, sur le territoire de St-Léger Vauban, il ne présente même pas l'apparence d'une chambre ; c'est un bloc branlant superposé à d'autres blocs massifs ; actuellement sa stabilité a été assurée par du ciment pour qu'il puisse donner une assise solide à la statue de la Vierge qui a été érigée sur lui.

Le pseudo dolmen de la Pierre-qui-Vire conduit tout naturellement à parler de toutes ces pierres en équilibre précaire sur d'autres blocs et qu'on désigne sous le nom de « pierres branlantes », de « pierres-qui-virent », etc. Cette position peut s'expliquer de deux façons : ou bien un massif granitique a subi la désagrégation en boules et l'arène interstitielle a été enlevée par l'eau, ce qui laisse les blocs inaltérés entassés les uns sur les autres souvent de façon curieuse ; ou bien des masses de matériaux variés ont été

1. Pierre dite actuellement des Trois Fontaines. Je dis « actuellement » car l'ensemble de pierres qui m'a été présenté comme étant la Pierre des Trois Fontaines ne correspond pas à la description donnée par Marlot en 1877 ; néanmoins, la pierre qui est par derrière porte deux encoches artificielles, encoches dont parle Marlot.

2. L'orthographe des noms donnés aux pierres est très variable.

emportées lors de grandes débâcles glaciaires ; de gros blocs peuvent être entraînés sur des sortes de radeaux de glace ; ils restent là où ils ont échoué quand celle-ci a fondu et reposent dans toutes sortes de positions sur la roche sous jacente ; les cailloux et les éléments plus fins qui les accompagnaient originellement sont emportés plus loin. Dans le premier cas le bloc branlant est de même nature que son soubassement ; dans le deuxième cas bloc et soubassement sont généralement de nature différente. De très bons exemples de pierres branlantes se trouvent en Saône-et-Loire où l'on peut voir, aux environs de Dettay et de Uchon, la Griffes du Diable, la Pierre qui croule [XVII-XV-XXIX]. Toutes ces pierres « qui virent », « qui branlent » ou « qui croulent » n'ont donc pas été ainsi placées par l'homme ; ce sont encore de simples jeux de la nature. Il faut les exclure de la liste des mégalithes *sensu stricto*.

La question des menhirs est beaucoup plus compliquée que celle des « dolmens » et des « pierres-qui-virent ». En effet les dolmens sont des monuments funéraires avec une architecture bien visible et recèlent souvent encore des vestiges archéologiques datables. Les « pierres-qui-virent » sont des jeux de la nature faciles à reconnaître. Mais dans quel cas convient-il d'appeler une pierre « menhir » ? Le terme signifie, de soi, « pierre dressée » ; mais quand on parle de « menhirs » inconsciemment on se reporte aux menhirs bretons et du coup « menhir » signifie pierre dressée par les porteurs de la culture mégalithique au début de l'âge des métaux. Cette définition inclut deux critères : celui d'érection artificielle et celui du rattachement à la culture mégalithique. Le premier de ces critères permet de rejeter, comme menhirs, les pierres ou les massifs de pierre d'allure droite, ou élancée, qui manifestement n'ont pas été dressés par l'homme. Or, à deux exceptions près, toutes les pierres qui m'ont été présentées en Morvan comme étant des menhirs ne sont que des portions de massifs cristallins mises en évidence par l'érosion ; elles simulent plus ou moins bien des pierres droites, mais loin d'être isolées, elles font partie d'un ensemble rocheux en avant duquel elles se détachent. Perrault Dabot en 1912 avait bien reconnu que plusieurs pierres qui lui avaient été signalées comme des menhirs aux environs de la Roche-en-Brenil n'en étaient pas ; il visait en particulier le « Perron Lutin » et diverses autres pierres [XXV]. J'ai parlé de deux exceptions : il s'agit d'une pierre dressée qui m'a été indiquée par le Docteur Olivier à Montbracon, commune de Dommartin, dans la Nièvre, et la « Petite Pointe » plus communément appelée « menhir de Pierre Pointe » située près du hameau du même nom, commune de Sussey ; le premier de ces monuments a 2,05 m de haut sur 0,80 m de large, le second 4,50 m de haut sur 1,40 m de large ; une fouille pratiquée

à son pied a montré que la pierre était enfoncée de 1,30 m dans le sol [IX, p. 159 à 169]. Dans les deux cas, il y a érection artificielle, mais pour ranger ces pierres parmi les menhirs au sens strict il faudrait montrer qu'elles ont au moins quelques chances d'avoir été érigées par les porteurs de la culture mégalithique ; c'est le deuxième critère dont nous parlions plus haut. A Montbracon rien ne permet de l'affirmer et même il ne serait pas impossible qu'elle ait été dressée à une période récente. A Pierre Pointe, il en va tout autrement; des fouilles faites au pied du monument [IX] ont mis au jour quelques vestiges (ossements, charbon de bois, poterie) qui peuvent être mis en relation avec des rites accomplis au moment de l'érection. D'autre part aux environs de la pierre dressée on trouve une industrie lithique appartenant vraisemblablement à la fin du Néolithique ou au début de l'Age du Bronze ; enfin plus au Nord existent en Auxois deux pierres : le menhir de Montigny St-Barthelemy [III], la Grande Borne à Genay [IV], qui lui font suite en quelque sorte en avant du massif du Morvan et qui ont bien des chances d'être de vrais menhirs. Il y a donc à Pierre Pointe, un contexte archéologique qui permet de considérer la « Petite Pointe » comme un « menhir » au sens strict du terme, sans qu'il y ait cependant de preuves contraignantes. Non loin d'elle, sont signalées d'autres pierres remarquables [IX] au N.-N.-O. Pierre Folle, qui passe pour une « allée couverte » et au S.-S.-O. Pierre Sarrazine regardée comme un menhir renversé ; en réalité Pierre Folle n'est qu'un amas purement naturel de blocs granitiques, Pierre Sarrazine un gros bloc isolé sur le bord d'une dépression et qui ne présente aucune trace d'intervention humaine. La pierre de Broye en Saône-et-Loire [III] redressée par la Société Schneider à quelque distance du lieu où elle avait été trouvée est à signaler et à étudier. Notons enfin que Pierre Ecrite au hameau du même nom, commune d'Alligny en Morvan est une stèle funéraire gallo-romaine et non un menhir [XIV].

D'après Rigollot il y aurait eu un alignement de menhirs au Champ de la Justice, commune de St-Pantaléon, près d'Autun [XXVI et I] ; les blocs étaient pour la plupart renversés ; il les avait redressés, et d'après le croquis qu'il a donné de cet ensemble, on a tout à fait l'impression d'avoir affaire à un alignement analogue à ceux qui existent en Bretagne, les blocs étant cependant de dimensions plus réduites. A la suite d'une controverse avec le propriétaire, Rigollot fut contraint de remettre les pierres dans leur position initiale. L'étude de cet ensemble mériterait d'être reprise ; mais après leur érection et leur nouvel enfoncement dans le sol, il paraît bien difficile d'avoir de façon sûre la position qu'elles avaient originellement avant l'intervention de Rigollot. Le terrain alentour livre des pièces

d'industrie lithique d'un Néolithique très avancé ou du début du Bronze, mais la preuve resterait à donner que les pierres avaient bien été originellement dressées, comme le pensait Rigollot. Il faut remarquer à ce sujet que J. Déchelette [XI, p. 444] qui connaissait bien le secteur, puisqu'il y avait effectué des fouilles, n'en parle pas dans son Manuel d'Archéologie où il dit que « jusqu'à présent ces sortes de monuments (entendons les alignements) sont propres à la Bretagne ». Cet argument « a silentio » incite à la plus grande prudence pour donner aux blocs du Champ de la Justice la qualification d'alignement mégalithique.

Quelques auteurs anciens ont reconnu que beaucoup de pierres considérées comme mégalithiques (sensu stricto) dans l'Inventaire des Monuments mégalithiques publié en 1880 [XXVII] n'en étaient pas. C'est ainsi que le docteur Jacquinot en 1887 [XVII] reconnaît que dans la Nièvre il n'y a pas de dolmen-tombeau ; il pense néanmoins qu'on y trouve quelques dolmens-autels : Maison du Loup près de Château-Chinon et deux autres près du Fou de Verdun. Les autres dolmens ne sont que des rochers naturels. Mais si le docteur Jacquinot ne voit nulle part de mégalithe funéraire, il compense largement cette lacune dans l'archéologie de son pays en considérant « comme véritables mégalithes ... les roches à bassins, surtout les roches à cavités à forme humaine » qu'il appelle « autels à sacrifice ». Beaucoup d'autres auteurs portèrent leur attention sur ces pierres à bassins et comme le docteur Jacquinot en firent des « autels druidiques » ; cette conception connut un grand succès et fit beaucoup travailler les imaginations. H. Marlot étudia en 1877 les pierres à bassins du département de la Côte-d'Or, situées dans la partie morvandelle de ce département. Il prend soin de dire qu'il y a « d'autres pierres non moins curieuses dans la partie du Morvan située en Saône-et-Loire, en particulier à Uchon, si célèbre par sa pierre tournante... ; dans la Nièvre, au Mousseau sur le domaine des Laumes, etc. » [XXII].

Après avoir décrit les roches à bassins, H. Marlot cherche à expliquer l'origine des cavités qu'il a observées ; sont-elles l'œuvre des hommes ou celle de la nature ? Il hésite à répondre. « Dans l'état actuel de nos connaissances, dit-il, nous nous abstiendrons de nous prononcer d'une manière absolue ».

Aujourd'hui nous pouvons être plus affirmatifs ; j'ai revu la plupart des roches à bassins citées par Marlot, plusieurs de celles dont a parlé le docteur Jacquinot, d'autres encore ; toutes, à une exception près dont nous parlerons plus loin, sont le résultat d'actions naturelles. Le granite, contrairement à ce que dit Marlot, est une roche très altérable quand elle n'est pas polie, ce qui est le

cas dans la nature. Il existe toujours au sommet des blocs quelques petites cavités qui retiennent de l'eau ; quand celle-ci est en quantité suffisante les parties superficielles s'évaporent vite, le reste stagne plus ou moins longtemps au fond de la cavité ; c'est donc au-dessous des bords supérieurs de celle-ci que le travail de désagrégation par l'eau est le plus intense ; par suite la cavité n'offre pas des parois verticales mais des parois concaves ; quand les lèvres supérieures deviennent trop minces elles s'effritent, l'altération des parois reprend pour donner un bassin plus large mais toujours à fond plus ou moins hémisphérique et à parois concaves ; l'eau ne permet pas seulement une altération chimique, mais par son gel et son dégel exerce une action mécanique d'autant plus intense que son travail est mieux préparé par les actions chimiques¹. Quand la désagrégation atteint une paroi tournée vers l'extérieur, celle-ci peut être partiellement détruite et une rigole s'amorce qui prendra de plus en plus d'importance ; éventuellement plusieurs bassins en s'agrandissant arriveront à se rejoindre et donneront des cavités qui dans certains cas reproduiront grossièrement la forme d'un corps humain. Ainsi l'action combinée de l'altération chimique permise par la présence de l'eau et des phénomènes mécaniques liés au gel et au dégel expliquent suffisamment la formation des bassins sans qu'il soit besoin de recourir à une action humaine. Il ne faut pas non plus perdre de vue que, sous les climats quaternaires, les alternances de périodes froides et de réchauffement, auxquelles se superposaient l'influence des saisons, les facteurs météoriques et physiques ont eu certainement une action bien plus prononcée que celle qui s'exerce sous le climat actuel ? H. Marlot avait bien soupçonné l'importance du gel et du dégel mais, pris dans le courant de pensée du moment lequel voulait que les bassins soient œuvre humaine, il n'avait pas osé être affirmatif [XXII, p. 210]. Il avait bien noté que les bassins n'existaient « que sur les roches élevées, d'accès difficile, dominant les localités où elles se trouvent », mais il voyait dans cette position un choix humain plutôt que la plus grande facilité d'action de l'eau stagnante ; il fait observer aussi que les bassins ont « une orientation à peu près régulière au couchant » ; or ce sont les vents d'Ouest qui amènent surtout la pluie dans nos régions ; si l'observation est exacte — je ne l'ai pas contrôlée — elle serait un argument de plus en faveur de l'interprétation donnée plus haut. H. Marlot s'avance trop loin quand il dit que les

1. M. F. Seddoh dans une note sur l'altération des granites à biotites du massif de Luzy — Compte rendu sommaire de la Société Géologique de France du 3 mars 1969, p. 75-76 — signale l'importance des agents de météorisation dans l'altération des granites.

roches basses en sont totalement dépourvues ; évidemment les roches élevées sont plus altérables que les roches basses souvent protégées par la végétation, par les lichens, etc., ce qui compte surtout c'est que les bassins soient sur le sommet des pierres accessibles à l'érosion, qu'elles soient hautes ou basses ; il arrive que les cavités ne soient pas sur le sommet mais sur la tranche d'un bloc ; ceci vient de ce que celui-ci a basculé, ou que par suite de sa forme il a donné prise à l'érosion sur son flanc. Tous les bassins et les arrangements de bassins, en particulier ceux qui ont l'air d'être organisés pour recevoir un corps humain, ne sont que caprices de la nature. L'exemple le plus typique, d'après X. Garenne est « l'autel à sacrifices du Mont Dosne », commune de Millay (Nièvre) ; sur la partie orientale du sommet de ce mont, au milieu d'un ensemble dont nous aurons à parler plus loin, apparaît aux yeux du docteur Jacquinet un monument tout à fait remarquable car selon lui « il présente, à hauteur d'homme, une longue et large cavité horizontale ayant une forme humaine au moins aussi grande que nature ». Il ajoute plus loin qu'un individu adulte peut parfaitement être étendu et maintenu dans cette cavité, que « M. Xavier Garenne en a fait lui-même l'expérience, que les parois sont concaves de manière que la victime soit pour ainsi dire maintenue par les bords recourbés sur elle ». Tout ceci est pure imagination ; M. Coqblin a étudié [VIII, p. 46 à 48] ce bloc, et je l'ai vu avec lui. Il ne s'agit que de bassins réunis par l'érosion des parois ; pour y voir la place d'un corps humain, il y faut mettre beaucoup de bonne volonté ; quant à M. Xavier Garenne, je me demande comment il a pu se loger dans cette cavité, car ni M. Coqblin ni moi-même n'y avons réussi ; tout au plus pourrait-on y introduire le corps d'un enfant de dix ans et de petite taille. Cet exemple, tout à fait remarquable aux yeux de Xavier Garenne et du docteur Jacquinet, souligne bien le travail de l'imagination autour de ces sortes de cavités ; notons cependant au passage que ces vieux auteurs avaient remarqué la concavité des parois ; il y aurait peut-être lieu ici de citer quelques autres cas.

J'ai dit plus haut qu'il y avait une exception, c'est la cuve de la Fée en Galaffre ou à la Beuffenie à Vic-sous-Thil¹ ; cette pierre est située sur la rive gauche du petit ruisseau de Galaffre dans le dernier massif forestier qu'il traverse avant d'entrer dans la partie orientale de la vallée qui est occupée par des prés. Ce bloc a la forme d'un pupitre, placé perpendiculairement au bord du ruisseau et incliné vers l'Est ; au milieu de la partie basse existe une cavité, sorte de petit puits d'environ 45 cm de profondeur. Dans le cas

1. Cette pierre est souvent située sur le territoire de Précý ou d'Aisy-sous-Thil en réalité elle est bien sur le territoire de Vic-sous-Thil.

présent l'intervention humaine est manifeste car les parois sont verticales, et pour ainsi dire polies, des rainures manifestement creusées par l'homme convergent vers elle [VII]. Sa destination et son rôle restent inexpliqués ; peut-être était-ce simplement l'équivalent de ce que sont dans un lavoir les planches à laver ou les bords inclinés du bassin ; quoi qu'il en soit cette pierre est ancienne, car elle a été mise en rapport avec une fée, la Beuffenie, dont les blocs de granite éboulés aux abords du précédent sont censés représenter le mobilier (armoire, lit, chaise, etc.). Aucun indice cependant ne permet de mettre cette pierre en relation avec la culture mégalithique.

Outre les dépressions importantes que sont les bassins, en existent beaucoup d'autres plus petites : les cupules ; dans la plupart des cas ces dernières sont elles aussi l'œuvre des agents naturels, de même que les rigoles qui peuvent les réunir ; il n'est cependant pas impossible que certaines d'entre elles aient été creusées de main d'homme ; de toute façon elles sont indatables. Quoi qu'il en soit, il y a une catégorie de cupules qui nettement ont été faites par l'homme ; il s'agit de petites cavités de section subrectangulaire ou ovales, assez profondes et alignées. De telles cupules sont visibles sur un bloc de l'ensemble du Mont Dosne [VIII, p. 49] sur un bord du dolmen Chevresse, et sur des blocs aux environs de Poil. L'origine et la destination de ces cavités sont très nettes : elles ont été faites pour y introduire des coins de bois sec dont le gonflement, lorsqu'ils sont imbibés d'eau, fait éclater le bloc suivant la ligne choisie ; cette technique était déjà utilisée par les Egyptiens et a continué à l'être jusqu'à des périodes récentes. Les gros blocs de granite que l'érosion avait dégagés vers le sommet étaient des matériaux plus faciles à attaquer qu'un massif de granite ; c'est pourquoi on a tout naturellement cherché à les exploiter par le procédé ci-dessus décrit ; c'est ce qui explique la présence d'alignement des petites cupules subrectangulaires, les sections franches bien visibles sur les bords de certaines pierres, et malheureusement aussi la disparition de plusieurs autres.

J'ai signalé plus haut l'existence sur la partie orientale du sommet du Mont Dosne d'un curieux ensemble de blocs que M. Coqblin a décrit en détail en 1961 [VIII]. Ces blocs sont grossièrement disposés suivant une ellipse dont les axes mesurent approximativement 17 m et 14 m. Je suis surpris qu'on n'ait pas parlé de « cromlech » à leur sujet. L'attention a été retenue surtout par les pierres elles-mêmes et par les particularités qu'elles présentaient : bassins, rigoles, etc., et c'est le schème des autels à sacrifices qui a guidé l'imagination de leurs premiers observateurs ; j'ai montré plus haut

comment le plus beau de ces autels à sacrifices ne pouvait en être un ; les bassins et les rigoles visibles sur quelques autres blocs, sont d'origine naturelle ; la position de certains éléments sur des parois obliques tournées vers le bas s'explique par la poussée qu'ont exercée les racines du gros hêtre qui est au milieu des blocs ; quant aux petites cupules ovales alignées que porte le bloc situé au Nord et en contre bas du grand autel, elles sont certainement une préparation au débitage du bloc ; un autre gros rocher a été remarqué en 1917 par A. Desforges, il y voyait grossièrement sculpté un « dieu préhistorique », à son avis « un sphinx un peu fruste mais orienté à l'Est au solstice d'été ... et figurant le soleil levant » [XIII] ; ce rocher est constitué par deux blocs de granite qui chevauchent partiellement l'un sur l'autre ; celui de dessous relève son extrémité antérieure vers l'Est ; cette espèce de proue ne porte pas de traces d'une ébauche de sculpture par l'homme, et pour y voir une représentation du sphinx ou de quelque autre divinité il faut y mettre beaucoup de bonne volonté ; d'ailleurs A. Desforges qui connaissait depuis longtemps ces rochers [XII] a attendu jusqu'en 1917 pour découvrir cette soi disant figuration. L'interprétation de l'amas du Mont Dosne est un exemple caractéristique de ce qui se passe quand l'imagination orientée par des schèmes intervient pour donner l'explication de certaines réalités dont la nature et la destination ne sont pas explicites. Ici le schème à travers lequel ont été vus les rochers du Dosne est principalement celui du cérémonial des sacrifices, accessoirement celui de la représentation grossière de la divinité ; de ce fait, comme je l'ai dit plus haut, non seulement l'aspect « cromlech » n'a pas été vu, mais, chose plus curieuse, un bloc en position presque centrale n'a pas été remarqué ; or, vu sous un certain angle, il a nettement l'aspect de l'extrémité d'un phallus. Si le docteur Jacquinet et A. Desforges avaient eu en tête le schème de ces représentations allant avec un culte naturiste, ils l'auraient remarqué et l'on se représente aisément les magnifiques constructions imaginatives qu'ils auraient pu faire : une enceinte sacrée, « le cromlech », sorte de temple en plein air avec au milieu l'emblème de la fécondité et tout autour les autels à sacrifices, les bassins et tout l'attirail d'un culte. Ils n'avaient pas en tête le schème « culte de fécondité » et ils n'ont même pas vu le bloc ; c'est seulement en 1960 que visitant les lieux avec M. Coqblin, je le lui fis remarquer ; il y fait allusion dans son étude des blocs rocheux du Mont Dosne en disant que le « centre » du tertre elliptique limité par les blocs est occupé par un rocher d'une forme particulière [VIII, p. 45]. Je m'empresse de dire que cette position peut très bien s'expliquer naturellement ; en effet sur le plan de M. Coqblin en voit que le bloc en question

est à la limite de l'écroulement du massif N-E ; par ailleurs sa forme est fréquente dans les blocs venant de la désagrégation du granite en boule.

Après avoir vu et revu cet ensemble rocheux, je ne pense pas qu'il y ait en lui quelque chose d'artificiel. Il est placé à une extrémité et sur le bord du plateau ; par conséquent dans un secteur où, comme je l'ai dit plus haut l'érosion joue au maximum ; ceux qui l'on observé, ont tous fait remarquer que les blocs limitaient une sorte de tertre elliptique, sous entendant par là qu'il y avait eu construction d'un tertre, et limitation de celui-ci par des blocs apportés intentionnellement. Rien de tout cela n'apparaît nettement ; il s'agit d'une partie élevée du terrain où l'érosion a dégagé les blocs qui ont plus ou moins glissé sur le pourtour de l'élévation, et se sont disloqués ; le développement de plusieurs gros hêtres a beaucoup aidé à la dislocation. En résumé il ne semble pas qu'il y ait trace de l'intervention humaine pour l'ensemble rocheux du Mont Dosne ni pour tel ou tel des rochers qui le constitue. M. Coqblin avait déjà souligné la grande part qu'avait eue l'imagination à leur sujet ; il avait laissé cependant une place possible à l'intervention humaine pour quelques éléments. Il me semble qu'on peut être plus affirmatif et considérer l'ensemble, une fois de plus, comme un jeu de la nature et qu'il convient pour le dénommer de parler simplement de « l'ensemble rocheux du Mont Dosne », et non pas d'ensemble mégalithique, cette dernière dénomination portant à le rapporter à la « culture mégalithique », avec laquelle il n'a vraisemblablement rien à voir.

D'autres ensembles de rochers à cause de leur disposition en forme de podium surélevé ont été considérés comme des tribunes à harangues, mis en relation avec les celtes et les druides et de ce fait considérés comme mégalithes.

Ils le sont bien au sens large du mot ; quelques-uns portent des traces de l'action humaine, mais rien ne permet de dire à quelle époque elle a eu lieu. Les deux exemples les meilleurs en Morvan sont la Tribune aux harangues sur le Mont Beuvray et le Perron Meurger à la Roche en Brenil. Pour le premier Déchelette est catégorique en disant : « Elisée Reclus signale au sommet du Mont Beuvray plusieurs menhirs et dolmens ; or il n'y a pas la moindre trace de monuments mégalithiques. Cette constatation surprendra peut-être ceux qui sur la foi des manuels classiques s'imaginent encore que les pierres druidiques sont les témoins les plus authentiques de l'occupation gauloise sur notre sol ». Quant au Perron Meurger il pose évidemment un problème. C'est un gros massif granitique en saillie long de 25 m, découpé par l'érosion et qui

s'étale sur le bord d'un plateau situé au Sud Sud-Ouest de la Roche en Brenil. Il a déjà été décrit par Perrault Dabot [XXV] qui en a donné un plan levé par M. Berger, instituteur à la Roche en Brenil ; du côté du plateau un petit escalier en partie façonné dans le roc et en partie constitué par des pierres rapportées donne accès à une espèce d'esplanade ; celle-ci a été réalisée en enlevant d'épaisses plaques de granite dont les bords franchement coupés sont très nets. Tout autour les sommets des blocs montrent de très beaux bassins, tous naturels. Reste à savoir pourquoi et à quelle date ont été prélevées les plaques de granite dont l'enlèvement a créé « l'esplanade » ; l'explication la plus vraisemblable est qu'on a cherché à extraire des blocs sur ce massif tout dégagé, l'escalier permettant un accès plus facile vers le sommet. Remarquons qu'ici encore cette masse rocheuse est sur le bord d'une importante rupture de pente et que tout autour et au-dessous d'elle sont éparpillés des blocs de granite de toute grosseur et de toute forme ; on peut en particulier trouver au-delà de l'extrémité Est un magnifique granite en boule. Une fois de plus nous voyons le « monument » apparaître dans la zone d'érosion maximale et donner de beaux exemples de désagrégation du granite en boules ; l'homme n'étant probablement intervenu que pour utiliser ce que lui avait préparé la nature en tirant des blocs d'un massif facile à exploiter. Ces tribunes à harangues, si tant est, qu'elles l'aient jamais été, ne doivent pas être appelées comme cela a parfois été fait « dolmens », « menhirs » ; elles n'en ont aucune des caractéristiques ; rien ne permet de les rattacher à la culture mégalithique.

A la suite de l'examen critique des mégalithes du Morvan il ne reste, dans l'état actuel de nos connaissances, presque rien qui puisse être attribué avec certitude à la culture mégalithique ; les noms de dolmens et de menhirs que portent de nombreuses roches ou amas de blocs rocheux ont été employés à tort pour les désigner ; jusqu'ici aucun dolmen véritable n'a été décelé dans le Morvan.

Pierre Pointe est vraisemblablement un menhir vrai, et peut-être aussi la pierre de Montbracon. Tout le reste, autels à sacrifices, pierres à bassins, tribunes à harangues, représentation de divinité, n'est que le résultat d'actions naturelles et seule l'imagination peut y découvrir un travail humain ; si celui-ci est manifeste dans quelques cas (cupules alignées, cicatrices d'enlèvements de blocs) il a plutôt en vue le débitage de la roche que son aménagement à des fins religieuses.

Pour désigner les grandes pierres du Morvan qui ont fait parler et font encore parler d'elles, il vaudrait mieux éviter le terme de mégalithe qui instinctivement reporte à la culture mégalithique et

par conséquent à une période déterminée du passé. Il serait tentant d'employer celui de « pierres à légendes » car il est très évocateur ; mais toutes les pierres n'ont pas leur légende alors que toutes ont un nom ; c'est pourquoi je proposerais le terme de « pierres qui portent un nom », terme qui pourrait convenir à toutes.

Parce qu'elles ne sont pas des mégalithes vrais, ces pierres qui portent un nom ne sont pas à négliger. Il importe au contraire de les recenser avec soin, de préciser leur position géographique, de les décrire en accompagnant la description de croquis explicites et de photographies, de noter enfin tous les noms qu'on leur donne, tout ce qui s'est dit à leur sujet et les pratiques dont elles ont été ou sont encore l'objet.

Ce travail est d'autant plus nécessaire à notre époque que les moyens de destruction deviennent de plus en plus puissants, et que les traditions tendent à être rejetées comme un signe d'arriération. Les pierres sont brisées et les légendes jetées dans l'oubli.

Les « pierres qui portent un nom » du Morvan, à une ou deux exceptions près, ne sont pas des monuments mégalithiques vrais, mais le fait qu'elles portent un nom, qu'elles soient environnées de légendes montrent qu'elles ont été l'objet d'une attention spéciale de la part des anciens habitants du pays et qu'elles ont probablement joué un rôle dans leur vie. De ce fait elles méritent notre respect et notre attention ; mais leur étude relève plus du folklore que de l'archéologie.

BIBLIOGRAPHIE

- I. V. ARNON et V. BERTHIER, Station néolithique du Champ de la Justice près Autun.
Congrès Préhistorique de France, Autun, 1907.
- II. R. BOULLEROT, Quelques mégalithes bourguignons.
Revue Préhistorique de l'Est de la France, mars-avril 1914, p. 46 à 62, 6 fig.
- III. R. BOULLEROT, Découverte d'un menhir.
Revue Préhistorique de l'Est de la France, mars-avril 1914, p. 62.
- IV. A. BRUZARD, La chaudière de la Fée en Gallafre.
Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, 1874, p. 74 à 76, pl. 1, nos 2 et 3.
- V. A. BRUZARD, Note sur la Pierre de Sainte-Christine ou la Grande Borne de Genay près Semur.
Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, 1874, p. 73 à 74, pl. 1, n° 4.

- VI. E. CHANTRE, Les menhirs du Champ de la Justice, ou alignement de Saint-Pantaléon, près Autun (Saône-et-Loire).
Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 1885, p. 455 à 458, fig. 116 et 117.
- VII. J.-J. COLLENOT, *Description géologique de l'Auxois*.
Vadot, Semur, 1873, p. 431 et 432, n. 2.
- VIII. H. COQBLIN, Les blocs rocheux de l'oppidum du mont Dosne à Luzy (Nièvre).
Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est, t. XII, fasc. 2, janvier-mars 1961, p. 45 à 51, fig. 18, 19.
- IX. P. CREUZEVEAUX et Ch. BIGARNE, Notes sur quelques monuments mégalithiques situés dans les cantons de Liernais et Saulieu.
Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune, 1876-1877, p. 159 à 169, 3 fig. et 1 carte.
- X. J. DECHELETTE, *L'oppidum de Bibracte*, Dejussieu, Autun, 1903.
- XI. J. DECHELETTE, *Manuel d'archéologie celtique et gallo-romaine*.
I. *Archéologie préhistorique*, Picard, Paris, 1924.
- XII. A. DESFORGES, Notes sur les stations préhistoriques et proto-historiques de la vallée de l'Alène.
Mémoires de la Société Académique du Nivernais, t. XIV, 1905, p. 35 à 67.
- XIII. A. DESFORGES, L'Age de la Pierre en Nivernais.
La Revue du Centre, janvier-février 1928, p. 5 à 18.
- XIV. E. ESPERANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule Romaine*, t. III, 1960, n° 2209, p. 230.
- XV. E. FYOT, Uchon descriptif et légendaire.
La Revue de Bourgogne, 1911, p. 1 à 11.
- XVI. X. GARENNE, *Bibracte*.
Duployer, Autun, 1967, p. 201 à 205.
- XVII. Dr JACQUINOT, Les monuments mégalithiques de la Nièvre.
Mémoires de la Société Académique du Nivernais, t. 1^{er}, 2^e année, 1887, p. 167 à 191, avec illustrations de Léon Legendre.
- XVIII. J. JOLY (abbé), Montigny-Saint-Barthélemy.
Gallia Préhistoire, t. XI, 1968, fasc. 2, p. 377.
- XIX. H. MARLOT, Les pierres à bassins d'Uchon et leurs légendes.
Congrès Préhistorique de France, Autun, 1907, p. 438 à 445.
- XX. H. MARLOT, Pierres à bassins du Morvan.
Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 1871, p. 506 à 508.
- XXI. H. MARLOT, Pierres à bassins du Morvan (*suite*).
Idem, 1872, p. 353 à 357.

- XXII. H. MARLOT, Notices sur les pierres à bassins du Morvan. *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. IX, 1874 à 1877, p. 201 à 216.
- XXIII. L. de MONNARD, Description de la pierre mouvante d'Uchon. *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. I, 1838 à 1841, p. 175 et 176.
- XXIV. L. MORILLOT (abbé), Transformation et remplacement des monuments du paganisme en Bourgogne. *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, septembre-octobre 1891, p. 257 à 274.
- XXV. A. PERRAULT-DABOT, Les mégalithes de la Roche-en-Brenil. *Revue préhistorique de l'Est de la France*, septembre-octobre 1912, p. 129 à 144, 1 fig., 4 planches.
- XXVI. J. RIGOLLOT, *Monument préhistorique du Champ-de-la-Justice, près d'Autun*, P. Poirson, Autun, 1882.
- XXVII. X... Inventaire des monuments mégalithiques de la France. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1880, p. 97.
- XXVIII. X... Semur et son arrondissement. *Syndicat d'Initiative de l'Auxois et du Morvan*, Semur, 1903.
- XXIX. E. TRUCHOT, *Huit jours à Uchon et dans ses environs immédiats*, Truchot, Nevers, 1949.